

PROCES VERBAL

Le Maire introduit la séance et constate le quorum.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO est désignée secrétaire de séance.

Secrétaire de séance auxiliaire : Le directeur général des services est désigné secrétaire auxiliaire.

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danièle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, SBLANDANO Bruno, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel.

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :

RICARD Isabelle donne pouvoir à JEAN Didier, VANHALST Philippe donne pouvoir à VANDENBOSSCHE Frédéric, BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à VAILLAT Fanny, MILAD Lydie donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, URAS Patrick donne pouvoir à MICHELOTTI Marie-Line, Ayme Michel donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, LAFOND Emilie donne pouvoir à JEAN Nathalie

Conseillers Municipaux absents : SERAFINI Audrey

Le Maire donne diverses informations :

Réunion avec les associations d'arrosants

Il est rappelé la situation de la conduite de la mine servant d'évacuation des eaux pluviales mais également d'adduction en eau pour les arrosants.

Les associations syndicales ont fait part de leur inquiétude et la commune va soutenir leur démarche auprès de la Métropole afin que soit établi un diagnostic de la structure et une évaluation des différentes solutions envisageables (réfection, dérivation,...). Un courrier a été envoyé par le Maire afin de sensibiliser la Métropole sur cette problématique et ses conséquences potentielles.

Résultats du recensement communal 2025

L'Insee nous a transmis les résultats provisoires du recensement communal effectué en début d'année.

Alors que la population officielle au 1er janvier 2025 était estimée à 5 476 habitants, les opérations de recensement ont permis de montrer que la population réelle était, en fait, de 5 712 habitants.

Compte tenu du processus de traitement des résultats par l'Insee et du délai, ce nombre pourrait encore être modifié (à la marge) et ne sera considéré comme « population officielle » de la commune qu'à compter du 1er janvier 2028. J'en profite pour, à nouveau, remercier l'ensemble des agents qui se sont impliqués dans ce fastidieux mais nécessaire travail.

Plan communal de sauvegarde – Automate d'appel

La Métropole a attribué le marché groupé permettant aux communes de bénéficier d'un automate d'appel téléphonique et SMS.

Cet outil permet à la commune d'émettre des messages d'alerte aux personnes inscrites lors d'évènements majeurs survenant sur la commune (incendie, inondation,...) en complément des informations diffusées par les canaux de communication habituels.

Pour bénéficier de ces alertes, une inscription en ligne est nécessaire.

A cet effet, une information sera présente dans le prochain LRA info de début janvier ainsi que sur le site internet de la commune.

Collecte des encombrants :

Le marché de collecte en vigueur, lancé par l'ancien Territoire du Pays d'Aix, prévoyait une collecte d'encombrants mensuelle sur la commune ce qui devenait insuffisant, aussi avons-nous sollicité les services déchets de la Métropole AMP.

Ayant constaté des dérives dans les délais d'attente pour avoir un rendez-vous, la commune a ainsi pu obtenir de la Métropole un deuxième jour de créneaux d'enlèvement des encombrants. Désormais, les administrés peuvent prendre rendez-vous le 2^{ème} jeudi du mois ainsi que le 4^{ème} mardi.

Pour rappel, tout dépôt d'encombrant doit se faire la veille et après déclaration au service métropolitain des encombrants, qui est à contacter via le centre d'appel « Engagés au quotidien » (au 0 800 94 94 08) ou en se créant un compte sur le site dechets.ampmetropole.fr.

Point PIJ et Jeunesse

Ouverture du PIJ le mercredi 26 novembre

L'espace d'accueil situé au rez-de-chaussée de la mairie est en cours de finalisation d'équipements mais il est d'ores et déjà opérationnel. Une réflexion est menée afin de nommer un second agent d'accueil. Nous attendons 2026 pour adhérer à IJ Box, logiciel de consultation.

Equipe mobile Santé Adolescents

À la suite d'un nouveau partenariat, l'unité mobile de la Maison des Adolescents est présente, tous les lundis après-midi de 14h à 18h, jusqu'en mars, sur les stationnements de la Fenièvre.

Renouvellement du CMJ prévu pour fin février 2026

Les séquences d'information et de communication et de sensibilisation au collège et dans les écoles élémentaires démarreront en janvier 2026.

Office de tourisme

Comme chaque année, l'office de tourisme a ouvert son bureau d'information touristique pour la période hivernale au sein du Centre sportif et Culturel Marcel Pagnol. Il sera ouvert jusqu'au 31 mars.

Place de la République, l'office de tourisme participera à la soirée inauguration des illuminations du village en invitant une fanfare de Noël le vendredi 5 décembre à 18h30, aux côtés de l'association Laplace, qui proposera son traditionnel vin chaud.

L'office de tourisme propose également pendant tout le mois de décembre un calendrier de l'avent des commerçants du village. Il valorise les commerces du village sur les réseaux sociaux, et permet de participer à un jeu-concours avec tirage au sort en janvier.

Communication

Prochain LA ROQUE INFO en cours de rédaction, distribution prévue début janvier. Les programmes de décembre sont disponibles chez les commerçants, dans les bâtiments communaux et en ligne.

Travaux

OBJET	Remarques
Rénovation école Paul Claudel	Appel d'offre en cours concernant les deux lots restants (VRD et modulaire)
Parvis de l'école Paul Claudel	Travaux terminés courant octobre
Salle de boxe et de danse	Phase esquisse validée
Eclairage public	Finalisation du passage en LED de 129 points lumineux
SEM - modernisation réseaux	Les travaux sont en cours rue Casimir Mouton (dernier chantier dans le cadre du programme de la Métropole)
Vidéoprotection	9 sites ont été équipés (La baume, entrée Av de la libération, place de groux, entrée côté abbaye)
Rabassière / montée de la carraire	Chantier terminé – Nettoyage en cours
Mise en place de bornes IRVE	Création de 3 sites de bornes de recharges (SPAR, Oustaou et face à l'OT)
Rue Jean Giono	Le chantier métropolitain sur le réseau pluvial est terminé

Evènements et Animations

ven.	5-déc.	ASSOCIATION LA PLACE	Illuminations de Noel / vin chaud + fanfare	18h30	PLACE DE LA REPUBLIQUE
sam.	6-déc.	ASSOCIATION LES MINOTS en partenariat avec la Mairie	Noel Mythes et légendes : + marché de Noël	à partir de 16h	CSC Esplanade Est
sam	6 déc	USCR FUTSAL	Match Futsal	16h-21h15	Gymnase
Sam	6 déc	EF SILVACANE FOOTBALL	Match de football U10 U11 U13	13h30 et 14h30	Stade M. Bouchard
dim.	7-déc.	ASSOCIATION LA PLACE	MARCHE DE NOEL	8h-20h	Parc Florans

sam	13 déc	US TREVARESSSE	Matches de basket U11	13h-16h	Gymnase
mer.	17-déc.	MEDEM	LA PETITE IMPRIMERIE Spectacle proposé par le dispositif Provence en scène Spectacle	11h	Auditorium MEDEM
ven.	19-déc.	Département / Mairie	concert des CHANTS de Noël (Tournée Départementale des Chants de Noël)	19h	SDF

Ven.	9.janv.	Mairie	Vœux du Maire à la population	18h30	SDF
Dim.	11 janv.	CCAS	Repas des anciens	12h	GYMNASE
Lun.	12 janv.	COLLECTE DE SANG		15h-19h30	SDF
dim	18 janv	US TREVARESSSE	Match de basket	Journée	GYMNASE
dim	1-févr.	AME	compétition arts martiaux	8h-18h30	GYMNASE

Commission Apaiser et Sécuriser la Circulation

Le 18 novembre, la commune s'est vu décerner deux cœurs au **Label Ville Prudente avec « 2 cœurs »**

Résidence de tourisme La Baume

Une belle arrière-saison avec des événements et des réservations d'hébergements jusqu'au week-end du 13/14 décembre.

Mise en route de la démarche de classement Atout France

La résidence vise le classement en 2 étoiles pour les 22 gîtes du bas (gîtes du haut à l'étude).
Objectif de la démarche : se conformer au standard de confort minimum et améliorer la visibilité du site pour augmenter le taux d'occupation.

Evolution du marché restauration en cours afin de l'ouvrir à d'autres prestataires. Des prises de contact sont en cours avec les restaurateurs de La Roque d'Anthéron, ainsi qu'avec des structures de restauration collective afin d'étudier plusieurs options de service.

Le nouveau site internet est en cours de finalisation et sera bientôt mis en ligne.

Travaux et entretien du site

Chantier peinture (portes et fenêtres) des blocs logement gardien, accueil, salle de formation et salle d'animation et finalisation des volets arrière des hébergements.

Base des Iscles

A la suite de dégradations occasionnées par des mineurs, des infiltrations et des dégâts électriques ont été constatées. Une cellule citoyenne a été organisée en mairie avec les concernés et leurs parents. Les assurances ont été sollicitées et les travaux de réparation seront entrepris après l'expertise qui doit se tenir prochainement.

La totalité des activités régulières hebdomadaires associatives ont pu être relogées, à l'exception de quelques ateliers ponctuels (la recyclerie).

Par ailleurs s'agissant des demandes individuelles de location de la Salle des Iscles, la quasi-totalité des demandeurs a pu se voir proposer une délocalisation sur les Salles de La Baume. Le repas annuel des Anciens Combattants ainsi que leur AG pourront être organisé sur un autre site de la Mairie.

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Approbation du procès-verbal Conseil Municipal du 25 septembre 2025

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises – application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Liste des décisions, DIA, marchés

Date	Titre	Tiers
17/09/2025	Cession d'un véhicule Renault trafic pour un montant de 4 225 €	Particulier
17/09/2025	Cession d'un véhicule Massey Ferguson pour un montant de 3 724 €	Particulier
17/09/2025	Cession d'un compresseur thermique pour un montant de 1 628 €	Sté EARL de l'Oustal
17/09/2025	Convention d'occupation du domaine public - installation de bornes de recharge de véhicules électriques	IZIVIA METROPOLES
18/09/2025	Convention de mise à disposition de l'abbaye pour une séance photos	LUX VOF
23/09/2025	Demande de subventions – travaux Stade Michel Bouchard	Agence Nationale Sport Conseil Départemental
23/09/2025	Tarifs de location de salles et mise à disposition de personnel à l'Abbaye	/
24/09/2025	Tarifs du séjour du Conseil municipal de la jeunesse à Paris	/
25/09/2025	Demande de subvention – tranche 2023 du CDDA – 1 456 022 € sollicités	Conseil Départemental
22/09/2025	Avenant à une convention de mise à disposition de l'Abbaye	Particulier
06/10/2025	Convention pour la mise à disposition du domaine public pour le tournage d'un film	SAS Mon Voisin productions
08/10/2025	Bail habitation logement la Poste 730,95 €	Particulier

14/10/2025	Signature du marché 2025-03 réhabilitation et extension école Paul Claudel - lot 6 Electricité pour un montant de 91 845 €HT soit 110 214 €TTC.	entreprise SAS THERMI SUD
14/10/2025	Signature du marché 2025-03 réhabilitation et extension école Paul Claudel lot 4 Plâtrerie pour un montant de 63 135 € HT soit 75 762 € TTC.	entreprise ALPILLES CONSTRUCTION RENOVATION (ACR)
14/10/2025	Signature du marché 2025-03 réhabilitation et extension école Paul Claudel lot 7 CVC Plomberie pour un montant de 178 104.28 €HT soit 213 725.14 €TTC.	entreprise AIR O THERM
14/10/2025	Signature du marché 2025-03 réhabilitation et extension école Paul Claudel lot 9 Espaces verts pour un montant de 90 587.20 €HT soit 108 704.64 €TTC.	entreprise SAS CALVIERE
14/10/2025	Convention mise à disposition salles de réunion Maison associations et Oustaou du 9 Septembre 2025 au 30 Juin 2026 – 180 €/mois	Association les Zouzous
29/10/2025	Cession de matériel informatique	SAS Entreprise de Valorisation Adaptée (EVA)
03/11/2025	Convention attribution subvention relative à l'extension du système de vidéoprotection : 51.000 €	Etat
05/11/2025	Abroge la décision N° 07/22 du 1 ^{er} Mars 2022 – modification des tarifs location matériel (tables et chaises) aux particuliers	Particuliers
13/11/2025	Défense de la commune et désignation de Maître HACHEM dans le dossier N° 2513981	Maître HACHEM
18/11/2025	Relance des lots 2 « locaux modulaires » et 8 « VRD » relatif au marché 2025-03 « Réhabilitation et extension de l'école maternelle Paul Claudel » - échéance 19/12/2025	

N° dossier	Date de dépôt	Adresse du terrain	Parcelle	Renonciation
IA 013 084 25 M0040	11/09/2025	70 Montée de la Carraire	AR 49	R
IA 013 084 25 M0041	26/09/2025	11 avenue Paul Onoradini	AT206	R
IA 013 084 25 M0042	29/09/2025	17 Bis route de Sainte Anne de Goiron	AR44	R
IA 013 084 25 M0043	30/09/2025	Lieu-dit Gueridane	AI130	R
IA 013 084 25 M0044	30/09/2025	5 lot au havre de paix, blvd de la paix	AE157	R
IA 013 084 25 M0045	30/09/2025	Avenue de la dévalade « les ribas »	AH1	R
IA 013 084 25 M0046	01/10/2025	Avenue de la Durance	AT 22	R
IA 013 084 25 M0047	07/10/2025	Les Gres, Grande Ribe	AA 140 et AA 147	R
IA 013 084 25 M0048	07/10/2025	Lotissement La Chaîne des Côtes	AP 137 net AP 156	R
IA 013 084 25 M0049	13/10/2025	5 Rue Antoine de Saint Exupéry	AN 28 - 29 - 31	R
IA 013 084 25 M0050	23/10/2025	338 Carraire des Trissonnes	AI 91	R
IA 013 084 25 M0051	28/10/2025	Rue du Pigeonnier	AP 160	R
IA 013 084 25 M0052	06/11/2025	Avenue Jean Monnet	AR 200	R
IA 013 084 25 M0053	06/11/2025	Avenue Jean Monnet	AR 201	R
IA 013 084 25 M0054	07/11/2025	24 Avenue des Alpilles	AT 148	R
IA 013 084 25 M0055	03/11/2025	16 Rue de l'Eglise	AL 250	R
IA 013 084 25 M0056	13/11/2025	24 Avenue des Alpilles (garages)	AT 148 (300m²)	R

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Rappelle à l'assemblée que le Débat d'Orientation Budgétaire est un exercice réglementaire dont la tenue est imposée par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui s'appuie sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) transmis lors de la convocation des membres du Conseil Municipal et joint à la présente délibération. En application du III de l'article 106 de la loi NOTRe du 7 août 2015, l'application nouvelle du référentiel M57 dispose que le Débat d'Orientation Budgétaire intervient dans un délai de dix semaines précédant le vote du Budget Primitif de l'exercice considéré, conformément au renvoi à l'article L5217-10-4 du CGCT.

Le rapport s'articule comme suit :

« 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions..

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations :

Monsieur POSTIAUX : pourquoi la dette par habitant passe-t-elle de 240 € en 2025 à 402 € en 2026 ?
Monsieur DE LA MANO répond : C'est dans l'hypothèse où nous serions obligés de faire un prêt relai en 2026 (dans le cas où une subvention serait perçue tardivement). C'est un risque (celui de ne pas toucher les subventions dans les temps) donc nous sommes partis sur une hypothèse pessimiste, mais ce n'est pas une certitude.

Monsieur POSTIAUX : les subventions 2025 sont à 50 % : qu'est-ce qu'il s'est passé ?

Le Maire répond : tout dépend des délais nécessaires pour percevoir les subventions. Cela s'impute sur l'année où on la perçoit. Les taux de subventions varient donc d'une année sur l'autre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
PREND acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2026.

2. OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2026

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Conseil Municipal à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, à hauteur de 25% maximum des prévisions budgétaires 2025 (hors RAR) selon le détail ci-dessous :

Budget principal de la commune :

Chapitre	Montant des crédits ouverts hors RAR 2025	Autorisation 2026
20- Immobilisations incorporelles	228.326 €	50.000 €
21- Immobilisations corporelles	1.599.033 €	300.000 €
23- Immobilisations en cours	5.128.437 €	1.000.000 €
26- Participations et créances	13.800 €	3.000 €
458102- Convention gestion Pluvial	30.000 €	5.000 €
458104- Convention de gestion ZA	30.000 €	5.000 €
458105- Convention de gestion DCI	8.678 €	1.000 €
TOTAL	7.038.274 €	1.364.000€

Budget annexe Village de vacances du Hameau de la Baume :

Chapitre	Montant des crédits ouverts hors RAR 2025	Autorisation 2026
20- Immobilisations incorporelles	10.000 €	2.500 €
21- Immobilisations corporelles	42.452 €	10.000 €
23- Immobilisations en cours	35.000 €	5.000 €
TOTAL	87.452 €	17.500 €

Budget annexe Comptoir boutique Silvacane :

Chapitre	Montant des crédits ouverts hors RAR 2025	Autorisation 2026
20- Immobilisations incorporelles	20.000,00 €	5.000 €
21- Immobilisations corporelles	79 773 €	15.000 €
TOTAL	99.773 €	20.000 €

3. DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°3 du budget principal comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64111-020 : Personnel titulaire - Rémunération principale	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-020 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-731721-020 : Taxe de séjour	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	20 000.00 €	50 000.00 €	0.00 €	30 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R-28033-020 : Amort. frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
D-21311-020 : Constructions bâtiments administratifs	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €
Total Général		80 000.00 €		80 000.00 €

4. ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
 APPROUVE l'admission en non-valeur pour créances éteintes pour un montant total de 144 euros correspondant aux listes des créances éteintes produites en annexe de la présente délibération
 DIT que les crédits sont inscrits au compte 6542 pour les créances éteintes

5. SUBVENTION D'EQUILIBRE COMPLEMENTAIRE A L'OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Didier JEAN sort de la salle,

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (26) et 2 ne prenant pas part au vote (RICARD Isabelle, JEAN Didier),
 ATTRIBUE une subvention complémentaire de 20 000 € au budget annexe de l'Office du Tourisme
 ATTRIBUE une avance sur la subvention 2026 de 75 000 € afin de permettre à l'Office du Tourisme d'honorer ses dépenses de début d'année
 DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune

Monsieur Didier JEAN revient dans la salle

6. SUBVENTION D'EQUILIBRE AU CCAS

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
ATTRIBUE une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON, d'un montant de 114.000 € pour l'exercice 2025
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 de la Commune

7. CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE VOLONTAIRE AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHONE (SDIS 13)

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des observations :

Régis POSTIAUX : quelle est la différence entre "subvention" et "contribution" ?
Le DGS répond : C'est identique. Le terme "contribution" est davantage utilisé pour parler des aides aux organismes publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE une contribution exceptionnelle de 1 500 € au bénéfice du Service départemental d'incendie et de secours des Bouches du Rhône (SDIS 13)
CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. AVANCE SUR SUBVENTION 2026 A L'ASSOCIATION "LES COLIBRIS" ET APPROBATION DE LA CONVENTION

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE de verser une avance sur subvention 2026 à l'association « Les Colibris » d'un montant de 29 391 €
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention

9. AVANCE SUR SUBVENTION 2026 A L'ASSOCIATION "LES ZOULOUS" ET APPROBATION DE LA CONVENTION

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE de verser une avance sur subvention 2026 à l'association « Les Zouzous » d'un montant de 30 000 €
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention

10. CONVENTION D'ADHESION AU POLE SANTE DU CDG 13

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE l'adhésion de la commune au pôle santé du CDG13
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au pôle santé du CDG13 pour la médecine professionnelle et préventive ainsi que pour la prévention et la sécurité au travail annexée à la présente délibération pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2026
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de la commune chapitre 012.

11. DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations :

M PIGNOLY : quid de la rémunération ?

Monsieur le Maire : demande au DGS : C'est gratuit.

[NB : le service n'engendre aucune cotisation fixe, mais peut occasionner des frais de dossier en cas de saisine, à hauteur de 80 € par dossier]

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE de désigner en qualité de référent déontologue de l'élu local, Monsieur Jacques Calmettes, ancien magistrat de l'ordre judiciaire
FIXE à 3 ans la durée d'exercice de ses fonctions
FIXE les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention présentée
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

12. ATTRIBUTION DE CARTES CADEAUX POUR LES AGENTS ET LEURS ENFANTS AGES DE 12 ANS ET MOINS

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE l'attribution de cartes cadeaux aux agents et à leurs enfants de 12 ans ou moins l'année considérée dans les conditions
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'adhésion de la commune au dispositif choisi
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune Chapitre 012
DIT que la délibération n°121/20 en date du 19 Novembre 2020 est abrogée.

13. ACHAT DES PARCELLES C601-606-611 LIEU-DIT CHEMINS DE LAMBESC ET DE LA PARCELLE E 361 LIEU-DIT LES CRAUS

Rapporteur : M. Jean-Marie LEBRE

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE d'acquérir les parcelles suivantes :

N° parcelle	Lieu-dit	Surface (m²)	Montant
C601	Chemins de Lambesc	2 102	0 €
C606	Chemins de Lambesc	2 100	0 €
C611	Chemins de Lambesc	7 370	0 €
E361	Les Craus	3 948	0 €
Total			0 €

PRECISE que les frais d'acte et, le cas échéant, de géomètre seront à la charge de la commune.
PRECISE qu'en cas d'acte administratif, le 8^e adjoint au Maire, délégué aux affaires foncières, est chargé de signer l'acte au nom de la commune. En cas d'empêchement, il sera remplacé par la 1^{ère} adjointe au Maire.

14. VENTE DE DEUX VEHICULES

Rapporteur : M. Frédéric VANDENBOSSCHE

Le Maire demande s'il y a des questions ou des observations : il n'y en a pas.

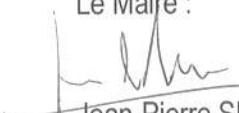
Au terme du délai d'enchères, le 9 novembre 2025, le véhicule type Renault camion benne, immatriculé 9185-ZV-13, la meilleure offre, d'un montant de 14 453 €, a été proposée par une entreprise du secteur touristique dans l'Ariège,
Au terme du délai d'enchères, le 15 novembre 2025, le véhicule type Renault fourgon immatriculé BR-673-FG, la meilleure offre, pour un montant de 7 374 €, a été proposée par un particulier des Alpes Maritimes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE la vente de ces deux véhicules aux prix arrêtés. CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire remercie et lève la séance à 20h44.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 5 décembre 2025

Le Maire :


Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :


Aurélie GROSSO